



FOND DE PLAN

--- --	Limite communale
---	Limite parcellaire
---	Cours d'eau et plans d'eau
---	Bâtiment existant
---	Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES

HAB-1	Zone d'habitation zone d'habitation 1
MIX-v	Zones mixtes zone mixte urbaine
MIX-v	zone mixte villageoise
MIX-r	zone mixte rurale
BEP	Zone de bâtiments et équipements publics
ECO-1	Zones d'activités zone d'activités économiques communale type 1
ECO-2	zone d'activités économiques régionale type 2
CCM	Zone commerciale
SP-C	Zone spéciale
GARE	Zone de gares ferroviaires et routières
REC	Zone de sport et de loisirs
REC-1	activités de camping
REC-2	activités de plan air
JAR	Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones	
COS	max. CUS
min.	min.
CSS	max. DL
min.	min.

ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES

AGR	Zone agricole
FOR	Zone forestière *
VER	Zone de verdure

ZONES SUPERPOSEES

---	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
---	Délimitation du degré d'utilisation du sol
---	Plan d'aménagement particulier approuvé
---	Zone d'aménagement différé
---	Zone de servitude "urbanisation"
---	servitude "urbanisation" - corridor
---	servitude "urbanisation" - bicoque
---	servitude "urbanisation" - tampon
---	servitude "urbanisation" - visibilité
---	servitude "urbanisation" - coulée verte
---	servitude "urbanisation" - interface
---	servitude "urbanisation" - cours d'eau
---	Couloirs et espaces réservés
---	coulour pour projets routiers ou ferroviaires
---	coulour pour projets de canalisation pour eaux usées
---	coulour pour projets de retention et d'écoulement des eaux pluviales
---	Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
---	secteur protégé de type "environnement construit"
---	construction protégée
---	petit patrimoine protégé
---	mur protégé

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES RELATIVES:

---	à la protection de la nature et des ressources naturelles
---	Réseau Natura 2000 - zone "Habitat"
---	Zone Natura 2000 - réserve naturelle, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, 2012
---	LU 0001000 vallées de la Sûre, de la Wilz, de la Wilz
---	LU 0001001 Parc "Niederflusen" (Marion)
---	Zone de protection spéciale "système"
---	LU 0001011 région Klischpelt (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2015)
---	Reserve naturelle
---	RN 001 de Scherdt (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2015)
---	à la protection et à la gestion de l'eau
---	zone inondable
---	Source: Direction Régionale de l'Environnement, septembre 2013
---	à la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds de route (zone non adossant EP, 25m / (schémas 15m)

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

---	Biotores → art.14 et / ou art.17 (loi modifiée du 19.01.2004) (à titre indicatif et non exhaustif)
---	Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et / ou art. 20 (loi modifiée du 19.01.2004) (à titre indicatif et non exhaustif)
---	surfaces pour mesures CEF (art 20 / loi modifiée du 19.01.2004)

Vestiges archéologiques

Source: Centre National de Recherche Archéologique, 2014

Réseau cyclable national

---	Plate cyclable existante
---	PCN itinéraire cyclable de la Moyenne Sûre
---	Troignon PC33 antenne de Epselange
---	Plate cyclable proposée (Source: Réseau, août 2015)
---	PC33 antenne de Epselange
---	PC34 axe central Nordstad

Ref. :

Accord de Commission d'Aménagement	15/05/2017
Avis de la Commission d'Aménagement	15/09/2017
Avis du ministre de l'Environnement	08/08/2017
Vote du conseil communal	14/12/2017
Approbation du ministre de l'Intérieur	23/08/2018
Approbation du ministre de l'Environnement	

PCN © ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015)
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
 AD-L-TC © ORIGINE CADASTRE. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2008)
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
 CBS 1999 © ORIGINE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2002)
 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

GRAND - DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE D'ERPELDANGE - SUR - SÛRE

NO	DATE	LEGISLATION	ACTIVITE	INITIALS	REMARKS
01	24/09/2018	TRB	M&C	CF	Souvent décision M.1. du 23 août 2018
02	13/11/2017	TRB	TRG	CF	Date révision MDDI du 7.11.2017
03	24/10/2017	TRB	TRG	CF	Mise à jour
04	21/12/2016	TRB	TRG	CF	Mise à jour suite à la réunion du 14.12.2016 avec MDDI
05	25/11/2016	TRB	M&C	CF	Mise à jour suite aux réunions des 17 et 23 novembre 2016

NO	DATE	LEGISLATION	ACTIVITE	INITIALS	REMARKS
0	21/09/2018	TRB	CF	CF	

TR-ENGINEERING
 Ingénieurs-conseils
 50, 52 rue de la Poste
 L-1458 LUXEMBOURG
 Tél. (+352) 49 23 30
 Fax. (+352) 49 23 39
 Email: info@tr-engineering.lu
 www.tr-engineering.lu

planet+
 1121 St. Gildard - Sûre
 L-1331 LUXEMBOURG
 Tél. (+352) 4 42 20 01
 Fax (+352) 4 42 20 00
 www.planetplus.lu